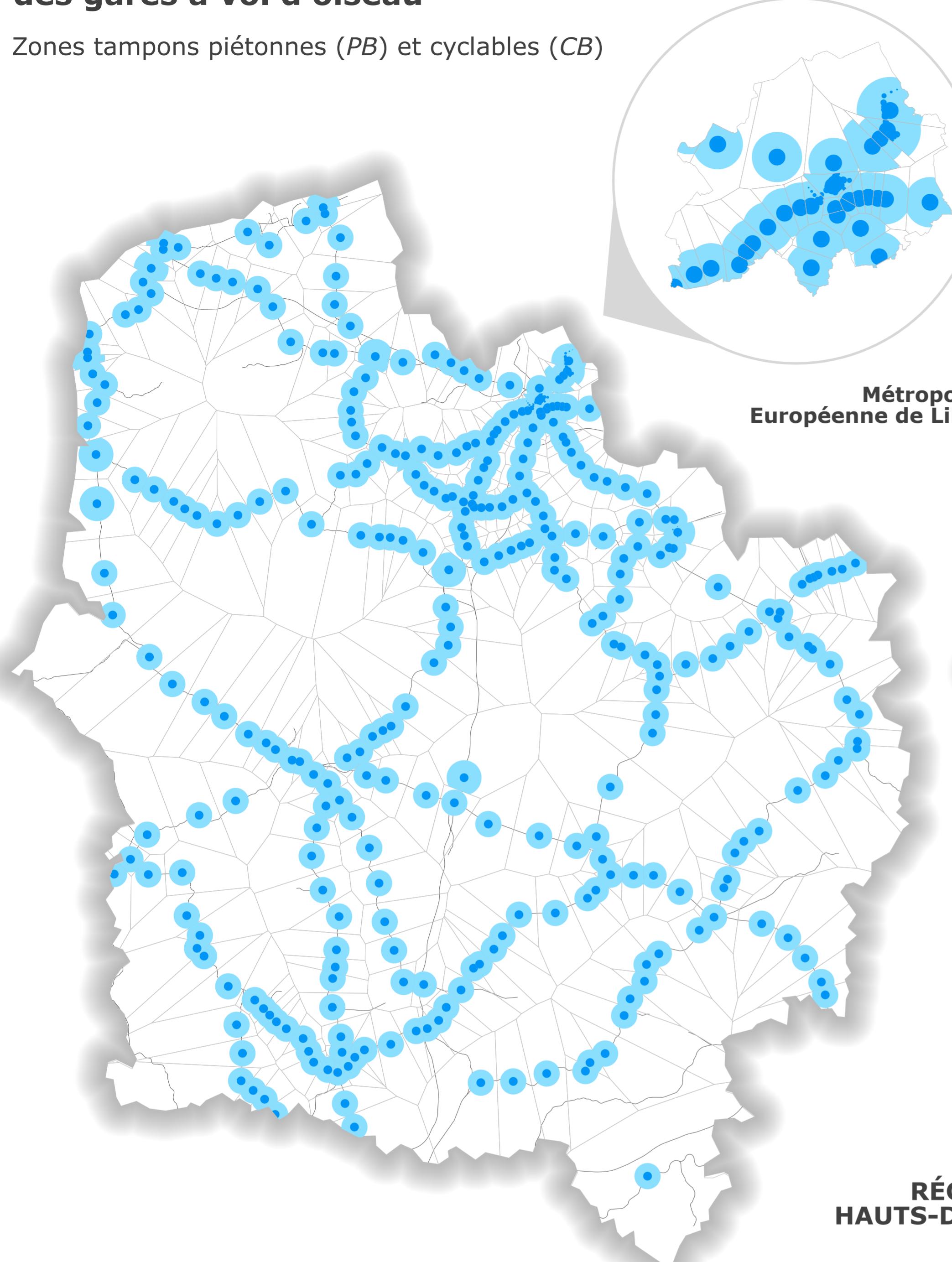


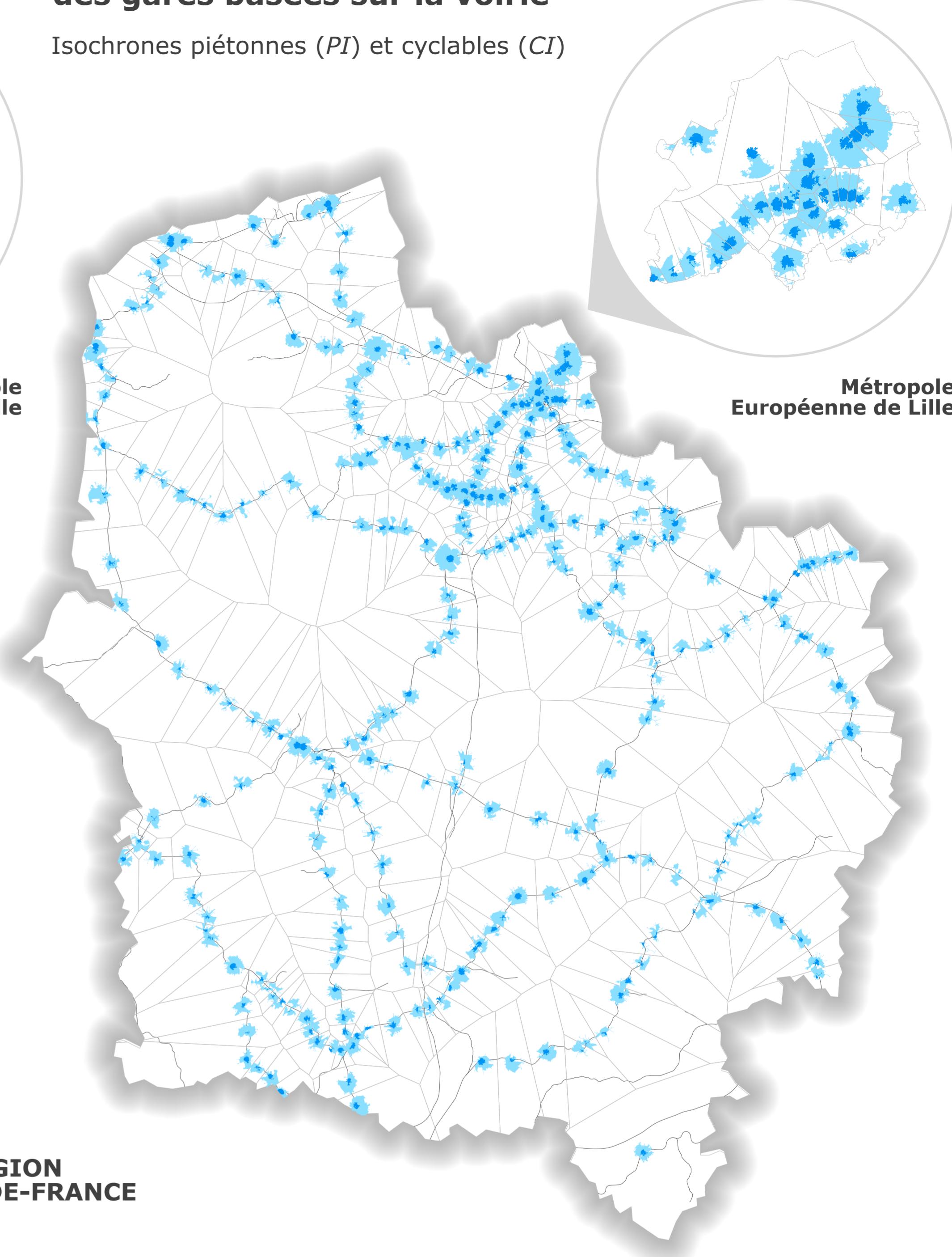
« Aires primaires et secondaires » des gares à vol d'oiseau

Zones tampons piétonnes (PB) et cyclables (CB)



« Aires primaires et secondaires » des gares basées sur la voirie

Isochrones piétonnes (PI) et cyclables (CI)



Légende

- Aire piétonne
- Aire cyclable
- Diagramme de Voronoï

Statistiques descriptives

	Zones tampons Piétonnes	Isochrones Piétonnes	Zones tampons Cyclables	Isochrones Cyclables
Superficie	976 km ²	302 km ²	6 878 km ²	2 412 km ²
Couverture	3,06 %	0,94 %	21,54 %	7,55 %

Lecture

Échantillon : 318 gares

Au regard de la portée de la marche combinée et de la mobilité individuelle légère combinée avec le réseau régional de transport en commun qui se compose de 318 gares en service, **entre 1% et 22%** du territoire de la région Hauts-de-France est **potentiellement accessible**. À vol d'oiseau, l'accessibilité piétonne et l'accessibilité cyclable s'élèvent respectivement à 3% et à 22%. Quant à l'accessibilité réelle, celle-ci est **divisée par trois**.